

SUPPLEANTS DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

NATO
TYPE
DOCUMENT
D-D/174
OR.FR.

14 novembre 1950

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

CONTRIBUTION DE L'ALLEMAGNE A LA DEFENSE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Exposé fait par le Suppléant français au cours
de la 28ème Réunion des Suppléants du Conseil,
tenue le 13 novembre 1950

Le Conseil des Suppléants a reçu mission d'étudier les aspects politiques d'une participation allemande à la défense commune des Nations libres. Vous ne vous étonnerez pas si, au début de notre examen, le Délégué de la France, dont le Gouvernement a présenté sur ce sujet une proposition particulière, souhaite faire le point et précise devant le Conseil le sens de cette proposition.

Je voudrais tout d'abord rappeler ce qui nous rapproche plus que ce qui nous divise. Depuis septembre dernier, un pas considérable a été accompli par la France en vue de réaliser l'unanimité des Puissances atlantiques. En septembre, en effet, les Représentants français s'étaient bornés à indiquer ce qu'ils ne pouvaient accepter, sous quelque forme que ce fût, un réarmement de l'Allemagne. Aujourd'hui, avec l'approbation du Parlement français, nous déclarons que nous ne nous opposons pas à une contribution militaire allemande à la défense commune, sous réserve de certaines conditions d'application. Comme dans le Plan américain, nous souhaitons que cette participation s'opère sans reconstitution d'une armée allemande ou d'un Etat-Major général allemand. Mais nous croyons que les modalités que nous proposons sont essentielles pour prémunir le monde et l'Allemagne elle-même contre toute renaissance du militarisme allemand et pour assurer la paix, ce qui est le but suprême des Nations libres.

Ces modalités, vous les connaissez, et je les résume en quelques mots : nous pensons que la participation allemande doit s'effectuer dans le cadre d'une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie. Ces institutions comprendraient un Ministre européen de la Défense nommé par les Gouvernements adhérents et responsables sous des formes à déterminer devant ses mandants et devant une Assemblée européenne.

Les contingents fournis par les Etats participants seraient incorporés dans l'armée européenne au niveau de l'unité la plus petite possible. Le financement de l'armée européenne serait assuré par un budget commun; un programme européen d'armement et d'équipement serait dressé et exécuté

~~SECRET~~
D-D/174

sous l'autorité du Ministre de la Défense en conformité des décisions déjà prises ou à prendre dans le cadre du Pacte Atlantique. Ces forces européennes seraient mises à la disposition de la force unifiée atlantique, opèreraient suivant les obligations contractées dans le Pacte Atlantique tant en ce qui concerne la stratégie générale que l'organisation et l'équipement. Enfin, le plan Schuman relatif à la mise en commun des ressources de l'Europe Occidentale en charbon et en acier devrait être immédiatement signé.

Telles sont les principales lignes de notre projet. Je voudrais, conformément aux instructions de mon Gouvernement exposer les raisons politiques qui l'inspirent et vous montrer comment, dans l'application, il ne nous paraît ni utopique, ni irréel, ni impraticable.

Si nous sommes bien d'accord sur les buts, c'est à dire sur la nécessité de mettre en place une force occidentale efficace capable de décourager l'agression et comprenant des Allemands tout en ne recréant pas le militarisme germanique, nous pensons que les propositions faites à cet effet par le Gouvernement des Etats-Unis ne procureraient pas au monde toutes les garanties nécessaires. Nous croyons, au contraire, que seule une construction européenne apporte cet élément essentiel de sécurité que nous recherchons tous.

D'après la proposition américaine il ne doit pas y avoir de formation d'un Etat-Major allemand; le nombre des unités allemandes ne pourrait en aucun cas dépasser un cinquième du total des unités alliées disponibles; les prohibitions et limitations industrielles, sous réserve de certaines révisions, seraient maintenues en ce qui concerne notamment le matériel de guerre lourd et l'aviation. Nous n'avons pas d'objection à faire sur cette série de sauvegardes; nous les acceptons comme essentielles, mais nous croyons simplement qu'elles ne sont pas suffisantes.

Le plan américain, en effet, prévoit que des "divisions allemandes" seront formées. Ainsi que M. Jules Moch l'a expliqué à Washington, s'il existe des divisions allemandes, il existera de façon plus ou moins clandestine, un Etat-Major allemand et c'est ce que, en commun, nous voulons écarter.

Mais surtout l'histoire nous démontre que des garanties imposées par la force, résultant d'une victoire antérieure des armes, ne sont pas durables et, par conséquent, sont illusoirs. Il ne suffit pas que les Alliés décrètent que l'Allemagne n'aura pas d'Etat-Major, que l'Allemagne ne construira pas de matériel lourd ou d'avions, pour que le militarisme allemand ne renaisse pas. A des sauvegardes imposées nous voulons substituer des accords fondés sur l'intérêt mutuel, parce que nous pensons que leur caractère bi-latéral consenti leur donne une plus grande chance de survie. Nous

~~TOP SECRET~~
D-D/174

ne rejetons donc pas les sauvegardes que j'ai rappelées et qui se trouvent dans la proposition américaine, mais nous pensons qu'elles sont valables et utiles dans une période transitoire et qu'elles seront progressivement remplacées par les accords réciproques résultant de la formation d'une armée européenne incluant des effectifs allemands.

Il est, en effet, d'une très grande importance pour le monde que les éléments militaires anciens qui existent toujours en Allemagne et qui sont en liaison avec la grande industrie non encore complètement décartellisée, ne puissent plus jamais dominer la politique allemande. S'il en était ainsi, l'exemple de Weimar le prouve - tout espoir de rétablissement d'une véritable démocratie en Allemagne serait aboli. Un Gouvernement allemand dominé par de tels éléments ne souhaiterait pas coopérer à la défense de l'Occident pour maintenir la paix, comme c'est la politique commune de nos pays, mais pour déclencher la guerre en vue de réunifier l'Allemagne et de récupérer Koenigsberg. Une unification allemande constitue bien un des buts de notre politique : aucun de nous cependant ne souhaite faire la guerre pour l'atteindre et nous avons la prétention d'y arriver par des moyens pacifiques.

Au surplus, rien ne nous dit que des Allemands dominés de nouveau par l'esprit militaire, capables d'évolutions politiques rapides, ne chercheraient pas à utiliser leurs forces reconquises contre nous-mêmes qui aurions aidé à les réarmer. L'histoire nous montre que ce n'est pas une crainte imaginaire et que dans nos plans nous devons, avec le plus grand soin, écarter ce risque. Si par notre action, nous arrivons à décourager l'agression, nous ne devons pas en même temps aboutir à une résurrection des antagonismes européens qui, au cours du dernier siècle, ont toujours été à l'origine des grandes guerres.

C'est en ayant dans l'esprit l'ensemble de ces considérations, qui sont fondamentales pour tous ceux qui désirent l'établissement d'une paix durable, que M. Plevin a fait sa proposition. Elle s'insère dans la cadre de la politique européenne du Gouvernement français, élément essentiel selon lui de la paix et du développement économique.

Un des ministres, au cours du dernier Comité de Défense, a déclaré, je crois, que les organismes atlantiques ne devaient pas s'occuper de l'Europe, que ce problème était extérieur à nos travaux, que d'autres organismes en avaient charge. Qu'il me soit permis de ne pas accepter cette limitation. Nous représentons ici nos Ministres des Affaires Etrangères et notre Conseil comprend dix puissances européennes. Nous avons mis en on d'examiner les problèmes qui nous sont posés sous leur aspect politique le plus large et nous ne pouvons pas, lorsqu'il s'agit de la défense et de la sauvegarde de la paix, faire abstraction d'un élément fondamental de cette politique qui est la construction de l'Europe. Nous ne devons pas oublier non plus que cette unification européenne constitue l'un des buts d'un de nos principaux partenaires, je veux parler du Gouvernement des Etats-Unis et de son Congrès qui l'a exprimé de la façon la plus claire à la section 102 (a) de la loi de coopération économique. Et je rappelle que

nos amis canadiens se sont toujours prononcés en faveur des efforts déployés par la France pour construire l'Europe.

La paix ne sera pas établie sur des bases solides si une Allemagne démocratique ne fait pas partie intégrante d'une Europe de l'Ouest forte et prospère, si elle n'y est pas rattachée par des liens tels que soit rendu impossible un marchandage avec l'Est ou une tentation de se joindre à l'Est contre nous. Pour cela, il faut que ni les militaires, ni les industriels de la Ruhr ne dominent la politique allemande. Une première catégorie de garanties est de caractère économique : elle doit provenir de la formation d'un marché unique pour les matières premières de base de la France, de l'Allemagne, du Bénélux, de l'Italie. Je veux parler du Plan Schuman dont la signature est indispensable pour accrocher l'économie allemande à l'économie de l'Ouest et pour supprimer autrement que par des mots les pratiques de cartel et de discrimination qui ont porté au pouvoir depuis tant d'années une caste d'industriels dont le nationalisme a influencé si fortement le cours tragique des événements.

C'est pour les mêmes raisons que nous souhaitons voir créer, pour contribuer à la défense de l'Occident, une armée européenne. L'esprit d'une telle armée ne sera pas un esprit nationaliste. Elle aura pour seul but la défense et la sauvegarde de la paix, non pas le déchaînement de la guerre en vue d'atteindre des objectifs particuliers à une nation. Elle interdira complètement la renaissance de l'Etat-Major allemand et ses incidences sur la politique de l'Allemagne, de l'Europe et du monde. Elle devra être un élément de plus de cette réconciliation franco-allemande sans laquelle on ne peut espérer fonder les bases d'une paix sûre. Elle répondra à cette grande idée d'unité européenne qui a tant d'échos parmi les jeunes de nos pays, - je parle aussi bien ici de la France que de l'Allemagne. Dans le trouble actuel des esprits, elle représente le seul élément d'espoir contre la montée des propagandes totalitaires.

J'ajouterai un argument supplémentaire : depuis quelques semaines les projets de réarmement allemand ont suscité de la part du Gouvernement soviétique un certain nombre de protestations. J'en connais au moins trois : la note soviétique du 19 octobre 1950, déclarant que le Gouvernement de l'URSS ne pourrait pas accepter un réarmement allemand; la Déclaration de Prague, l'Aide-Mémoire du 3 novembre proposant au Gouvernement des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, la réunion d'un Conseil des Ministres des Affaires Etrangères afin d'examiner la question de l'exécution des Accords de Postdam sur la démilitarisation de l'Allemagne. Je sais bien que l'on dira que tout effort fait par l'Occident pour assurer sa défense légitime provoquera des réactions russes et que nos adversaires ne déclencheront pas de conflit dans la mesure où, dans le domaine atomique ou dans d'autres domaines, ils ne se sentiront pas les plus forts. Toutefois, je pense que la constitution d'une armée européenne ayant pour but la défense de la paix et à laquelle l'Allemagne ne participe que dans les conditions que nous avons définies, constitue un élément de provocation infiniment moins dangereux à l'égard des Soviets que la

création de divisions allemandes au sein de l'Armée Atlantique. C'est là un élément que nous ne devons pas négliger dans nos calculs et dans nos décisions.

Ainsi, à côté du Plan Schuman, la formation d'une armée européenne avec participation allemande nous apparaît comme un élément capital de la construction de l'Europe unie, elle-même liée étroitement aux Etats-Unis et au Canada au sein de la communauté atlantique ainsi qu'au Commonwealth britannique. Ces trois communautés - Europe - Amérique - Commonwealth - forment le monde libre. Un jour viendra sans doute où leur union devra comporter une série d'institutions politiques, économiques et militaires, correspondant à leur degré plus ou moins étroit d'intégration. Lorsqu'il s'agit d'assurer la défense de l'Occident, nous ne pouvons pas délibérément ignorer de pareilles réalités.

Plusieurs de nos interlocuteurs nous ont dit : " nous sommes entièrement d'accord avec vous sur les buts lointains de votre politique. Mais il s'agit là d'une entreprise de longue haleine pleine de difficultés et d'embûches alors que nous devons résoudre un problème immédiat et nous protéger contre une menace urgente. Ne perdons pas de vue les objectifs généraux de votre Plan, mais allons de l'avant pour former la force atlantique avec des divisions allemandes. Il n'y a pas actuellement de danger germanique, il y a un danger russe . Votre proposition comporte trop d'aléas et de délais."

C'est sur ce plan maintenant que je voudrais répondre et montrer que dans l'application pratique le projet français n'est pas irréel, n'est pas chimérique, que peut-être même il est plus réaliste que toutes les autres propositions qui ont pu nous être faites.

Certains militaires nous déclarent tout d'abord qu'ils considèrent impossible de former des unités composées d'hommes issus de diverses nations. Cela dépend en réalité des dimensions de ces unités. M. Jules Moch a indiqué notamment que nous ne souhaitons pas voir créer des "divisions" allemandes. Je suis autorisé à dire que dans l'esprit du Gouvernement français "l'unité la plus petite possible" serait ce qu'on appelle le combat-team, élément formé de 5 à 6.000 hommes comprenant en particulier de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, trois Combat-team formant une division. Ainsi les obstacles résultant de la difficulté des liaisons, de l'absence de règles uniformes pour l'administration ou l'alimentation, de la diversité des langues seraient éliminés dans une très large mesure. Il appartiendra bien entendu au Comité militaire de nous dire sur le plan technique ce qu'il pense de cette solution. A priori, elle apparaît acceptable. Il serait en tous cas beaucoup plus difficile pour un officier allemand d'entraîner dans le camp adverse un combat-team intégré dans une division européenne qu'une division allemande intégrée.

dans la force unifiée atlantique. J'attire toute l'attention du Conseil sur l'importance de cette proposition française qui me paraît constituer un élément essentiel d'une solution unanime.

On nous a dit en second lieu : " Pourquoi un Ministre de la Défense européenne ? " Je répondrai qu'une armée européenne ne peut exister sans des institutions politiques auxquelles elle serait rattachée. Le Ministre de la Défense ou, si vous le préférez, le Haut-Commissaire européen agira à l'égard de l'armée européenne comme un Ministre de la Défense nationale à l'égard des forces nationales de son pays. Il sera en particulier chargé d'exécuter les directives générales qu'il recevra d'un Conseil composé des Ministres des pays participants. Il sera l'intermédiaire normal entre la communauté européenne, les pays tiers ou organismes internationaux pour tout ce qui concerne l'exécution de sa mission. Les pouvoirs du Commandant Suprême seront, à l'égard de l'armée européenne, les mêmes que ceux qu'il se verra conférer à l'égard de toute armée nationale faisant partie de la force unifiée atlantique, armée américaine ou canadienne par exemple. Il n'y aura pas de Ministre de la Défense en Allemagne, conformément au Plan américain, mais il existera évidemment une agence fédérale allemande dépendant soit du Ministère de l'Intérieur, soit du Ministère du Travail avec laquelle le Ministre européen de la Défense sera en liaison pour tout ce qui concerne le recrutement des effectifs allemands.

J'ajoute que le Gouvernement français ne fait pas d'objection à la mise en oeuvre immédiate, avant même que soit signé le Traité créant l'armée européenne, de certaines mesures intérimaires en vue de préparer une participation des éléments allemands, à la double condition que ces mesures ne puissent pas faire obstacle à la formation ultérieure de l'armée européenne et qu'elles ne comportent pas jusqu'à la date de cette formation, l'entraînement de militaires allemands. Ces mesures pourraient viser notamment la préparation du recrutement en Allemagne, la construction de casernements ou de camps, etc... Elles doivent être étudiées avec soin sur le plan technique. Là encore, c'est une proposition très importante que fait le Gouvernement français pour faciliter notre accord.

Sur le plan politique on a adressé d'autres reproches aux propositions françaises. Ses adversaires ont prétendu que la mise en place d'institutions politiques européennes allait entraîner des délais incompatibles avec les menaces qui pèsent sur nous tous. Je tiens à cet égard à rassurer pleinement mes collègues.

Tout d'abord je suis autorisé à déclarer que sauf imprévu, le Plan Schuman sera signé dans un court délai. Le Traité est prêt. Les dernières difficultés techniques sont levées. L'accord du Chancelier Adenauer est total et nous bénéficions non seulement de l'appui constant de nos amis américains, mais encore de l'approbation de nos amis britanniques.

A partir de ce moment, tout sera beaucoup plus aisé.

En effet, il ne s'agit nullement, comme on l'a prétendu, de mettre préalablement en place la Fédération politique entière de l'Europe ; l'Assemblée parlementaire devant laquelle le Ministre européen ou le Haut-Commissaire de la Défense sera responsable, sera l'Assemblée issue du Plan Schuman. Il n'y aura donc pas à ce sujet longue discussion. Enfin, nous ne rencontrerons pas, dans le domaine militaire les difficultés nombreuses que nous avons dû surmonter dans le domaine économique et social pour former un marché unique du charbon et de l'acier auquel s'opposaient, dans certains pays, de nombreux intérêts privés. Ainsi dès la signature du Plan Schuman, nous pourrions nous mettre au travail. Deux ou trois mois plus tard, je pense, nous aurons pu aboutir. Dans l'intervalle, les mesures intérimaires auxquelles j'ai fait allusion seront prises. Aucun temps ne sera donc perdu, d'autant plus que même dans la conception américaine, les Alliés doivent bénéficier d'une priorité absolue par rapport à l'Allemagne, ce qui impliquerait un certain délai.

Je dois répondre à une dernière objection. Nos interlocuteurs nous ont dit : " Si nous décidons de défendre l'Occident entre le Rhin et l'Elbe - décision fondamentale et historique - nous ne pouvons pas établir nos armées sur un terrain indifférent ou hostile. Il faut donc associer l'Allemagne à nos efforts ". Or, d'après eux, le Plan français n'aurait aucune chance d'être admis par l'Allemagne et comporterait vis-à-vis de ce pays plus de discriminations que le Plan américain. Je dois m'élever avec force contre cet argument. Je suis autorisé à dire que mon Gouvernement a la volonté de ne pas discriminer l'Allemagne dans le cadre de l'armée européenne. Si des discriminations existent, elles sont le fait d'actes internationaux résultant de la guerre, de situations géographiques particulières comme l'existence de territoires d'Outremer qui nécessitent des armées nationales pour les défendre ou du Pacte Atlantique lui-même. Si l'armée européenne est créée, les garanties de la paix résulteront d'obligations réciproques. Ces indications ont été portées à la connaissance du Chancelier Adenauer. Les dernières informations que nous avons reçues de Bonn montrent qu'il comprend le sens de la proposition française et sa générosité. Il est d'accord avec nous pour considérer que dans la formule européenne nous risquons de recréer le militarisme allemand au dépens de la démocratie allemande et que c'est seulement dans le cadre de l'Europe que la réconciliation franco-allemande, facteur essentiel de paix pour toutes les nations grandes et petites, peut devenir une réalité.

Je crois avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées par les Ministres au sein du Comité de Défense. Notre proposition s'adresse à toute l'Europe libre. Inspirée par des raisons politiques profondes, elle ne néglige pas pour autant les considérations pratiques d'application.

Il est possible que certains Etats de l'Europe ne puissent s'y associer. Je voudrais me tourner particulièrement

vers mon collègue britannique. Je veux lui dire au nom de mon Gouvernement que notre désir le plus sincère est que son pays, qui n'a pu participer à la préparation du Plan Schuman, puisse cependant s'associer à l'armée européenne. Les objections qu'il a fait valoir pour justifier son attitude en ce qui concerne la participation anglaise au plan charbon-acier ne sont pas pertinentes dans le cas du plan militaire français. Si malgré cela, en raison de ses intérêts d'Outremer, de ses liens avec les dominions, ou pour toute autre cause, le Royaume-Uni ne pouvait s'associer à une armée européenne, je tiens à lui dire que nous le comprendrions en France et que sa position n'altérerait en rien les relations fraternelles qui existent entre nos deux pays et qui, je le crois, sont elles aussi indispensables à la sauvegarde du monde libre. Je souhaite toutefois que si elle ne peut s'associer à nous, l'Angleterre contribue dans toute la mesure possible à faciliter et à hâter l'application des propositions du Gouvernement français.

Ces propositions telles que je les présente aujourd'hui sont de nature, je crois, à favoriser notre entente. On peut les résumer ainsi :

- 1°/ signature rapide du Plan Schuman;
- 2°/ Immédiatement après négociations entre les pays européens qui accepteraient le principe de notre proposition, y compris l'Allemagne de l'Ouest;
- 3°/ L'unité la plus petite possible composant l'armée européenne pourrait être le combat-team;
- 4°/ Certaines mesures intérimaires en vue de préparer la participation d'effectifs allemands pourraient être appliquées incessamment dans les conditions que j'ai définies;
- 5°/ Les institutions politiques auxquelles serait rattachée l'armée européenne n'auraient pas la même ampleur que celles qui sont prévues dans le Plan Schuman. Les délais de négociations en vue de la formation de cette armée seront donc réduits au minimum;
- 6°/ L'Allemagne ne sera pas discriminée dans le cadre de l'armée européenne;
- 7°/ La France accepte les garanties prévues dans le Plan américain notamment en ce qui concerne le pourcentage des effectifs allemands et les industries interdites et limitées en Allemagne;

Je tiens à marquer pour terminer l'ampleur des concessions ainsi faites pour réaliser une entente générale. Notre espoir est que sur ces bases l'accord puisse s'effectuer entre nous rapidement et qu'ainsi toutes les hypothèses qui pèsent sur la formation de la force unifiée atlantique et la nomination du Commandant Suprême puissent être immédiatement levées./